

Communauté de communes Mellois en Poitou

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2018



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	5
2.2. RECETTES	6
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	ERREUR !
SIGNET NON DEFINI.	
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service est géré en partie au niveau intercommunal par la Communauté de communes Mellois en Poitou qui a pris cette compétence, le syndicat d'eau SMAEP 4 B a conservé cette compétence en représentation / substitution.

➤ Compétences liée au service

- Contrôle des installations
- Entretien des installations
- Réhabilitation des installations dans le cadre d'un convention programme groupé avec une convention avec les agences de l'eau

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigonney, Alloinay, Ardilleux, Aubigné, Beaussais-Vitré, Bouin, Caunay, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Chenay, Chey, Clussais-la-Pommeraiie, Couture-d'Argenson, Crézières, Exoudun, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Fressines, Hanc, La Bataille, La Chapelle-Pouilloux, La Couarde, La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Limalonges, Lorigné, Loubigné, Loubillé, Mairé-Levescault, Melle, Melleran, Messé, Montalembert, Mougou-Thorigné, Pers, Pioussay, Pliboux, Prailles, Rom, Saint-Coutant, Saint-Léger-de-la-Martinière, Saint-Martin-lès-Melle, Saint-Romans-lès-Melle, Saint-Vincent-la-Châtre, Sainte-Blandine, Sainte-Soline, Sauzé-Vaussais, Sepvret, Tillou, Vanzay, Vançais, Villemain
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- Existence d'un zonage Oui ceux des anciennes collectivités Non
- Existence d'un règlement de service Oui, ceux des anciennes structures Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Commune	NOMBRE HABITANTS	MOYENNE HABITANT/ME NAGE	NOMBRE ANC	NOMBRE D'HABITANT ESTIME DANS LE ZONAGE ANC
Aigonay	644	2,37	272	644
Alloinay (Les Alleuds-Gournay-Loizé)	878	1,58	554	878
Ardilleux	179	2,24	80	179
Aubigné	484	3,41	95	324
Beaussais-Vitré	979	2,24	410	916
Bouin	132	1,38	96	132
BRIOUX SUR BOUTONNE	1515			
Caunay	183	1,55	118	183
Celles s/ Belle	3752	2,04	834	1700
Chef-Boutonne	2137	1,65	111	184
Chenay	489	2,21	111	246
Chey	572	1,95	241	470
Clussais la Pommeraie	591	1,52	390	591
Couture d'Argenson	372	1,44	97	140
Crézières	41	1,03	40	41
Exoudun	611	2,18	95	207
Fontenille /St Martin d'Entraigues	570	1,84	31	57
Fressines	1644	2,38	325	774
Hanc	257	1,41	149	210
La Bataille	84	1,56	54	84
La Chapelle Pouilloux	184	1,52	121	184
La Couarde	266	1,85	144	266
<i>La mothe st heray</i>	1702	1,74	341	595
Lezay	2058	1,85	414	764
Limalonges	844	1,59	498	793
Lorigné	299	1,30	230	299
Loubigné	162	1,59	102	162
Loubillé	386	1,80	80	144
Mairé L'Evescault	559	1,59	245	390
Melle	3607	1,89	82	155
Melleran	516	1,61	320	516
Messe	192	1,71	112	192
Montalembert	273	1,43	185	264
Mougon/Thornigné	3417	2,32	289	670
Pers	73	1,38	53	73
Perigné	1008	6,81		
Pioussay	301	1,39	171	238
Plibou	208	1,32	157	208
Prailles	678	2,27	219	497
Rom	878	2,35	368	866
Saint Coutant	286	1,88	152	286
Sauzé-Vaussais	1626	1,59	299	476
Secondigné	529	10,37		
Sevret	612	2,19	214	467
St Léger de la Martinière	988	1,98	249	493
St Martin les Melle	876	2,22	143	317
St Romans les Melle	727	2,17	284	616
St Vincent la Chatre	674	2,24	301	674
Ste Blandine	720	2,42	297	720
Ste Soline	359	1,55	161	250
Tillou	335	1,70	186	316
Vançais	232	1,55	150	232
Vanzay	210	1,81	116	210
Villemain	152	1,31	116	152
Vernoux sur Boutonne	230	3,38		
TOTAUX	40580	2,10	10902	20 445

Le service public d'assainissement non collectif dessert 20 445 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 40 580.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 50.4 % au 31/12/2018. (83,04 % au 31/12/2017).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/11/2018 effective à compter du 01/01/2019

Libellé	TARIFS 2018 (HT)	TARIFS 2019 (HT)
Diagnostic vente	Tarifs des anciennes structures	120
Conception et réalisation	Tarifs des anciennes structures	220 - 50% à la conception - 50% au contrôle de réalisation
Changement de projet après instruction	Tarifs des anciennes structures	60
Pénalités pour installation non déclarée	Tarifs des anciennes structures	800
Contre-visite	Tarifs des anciennes structures	60
Déplacement sans intervention	Tarifs des anciennes structures	60
Astreinte pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	Tarifs des anciennes structures	100% du montant de la redevance de CBF
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés	Tarifs des anciennes structures	100% du montant de la redevance de CBF
Transmission de copie de document	-	20
Contrôle de bon fonctionnement -20 EH	Tarifs des anciennes structures	120 tous les 8 ans
Contrôle de bon fonctionnement +20 EH	Tarifs des anciennes structures	120 tous les 8 ans tous les 8 ans + 30€ par an (traitement cahier de vie)

2.2. Recettes

Récapitulatif de l'activité du service ANC

ACTIVITES	Nombre
Nombre d'installations ANC sur tout le territoire	10 791
Nombre de conception ANC Dont tarif groupé conception et réalisation = 74	143
Nombre de vérification réalisation ANC	153
Nombre de conception - réalisation ANC	54
Visite de Bon Fonctionnement	59
Nombre de diagnostics-vente	283
Recherche des informations et prise de contact avec les usagers concernés	150
Instruction dans le cadre d'une réhabilitation groupée	132
Vérification de travaux dans le cadre d'une réhabilitation groupée	25

Mise en place d'une grille d'évaluation du temps passé pour les prestations obligatoires du SPANC sur ce nouveau périmètre

Type de prestations	temps total estimé	temps sur le terrain	accueil téléphonique et physique	prise en charge du dossier recherche	instruction ou rapport bureau	transport	transfert documents et facturation
visite de bon fonctionnement programmée	3	1	0,25	0,25	0,5	0,5	0,5
diagnostic - vente	4,5	2	0,25	0,5	0,75	0,5	0,5
instruction conception	3,75	0,5	0,25	1	1,5	0	0,5
instruction conception réhabilitation groupée	4,5	0	1,5	1	1	0	1
contrôle de réalisation	5,8	2	0,15	0,15	1	2	0,5

Type de prestations	temps total estimé par dossier (h)	nombre réalisé	temps annuel (h)
visite de bon fonctionnement programmée	3	59	177
diagnostic vente	4,5	283	1 274
instruction conception	3,75	69	259
instruction conception réhabilitation groupée	4,5	74	333
contrôle de réalisation	5,8	153	887
Animation pour incitation à la réhabilitation			1 600
Total			4 530

Le tableau ci-dessus est le calcul du temps affecté par nos agents pour effectuer les missions obligatoires en ANC en 2018.

Dans le contexte de restructuration lié à la prise de compétence assainissement par la communauté de commune Mellois en Poitou au 1^{er} janvier 2018, certaines missions et prestations n'ont pas pu être quantifiées dans cette grille notamment :

- Prestations de vidange (organisation des tournées, facturation de la prestation à l'utilisateur à l'acte ou par anticipation par adhésion (CCCDP sur 4 ans) ainsi que le paiement du prestataire
- Facturation de la vérification de bon fonctionnement (sur 6 ans ancien secteur SAM)
- Temps affecté pour la récupération des anciens dossiers et leurs classements.

3. Recettes	MONTANT (en €)
DIAGNOSTIC VENTE	32 015
VBF	32 278
INSTRUCTION	33 621
CONTROLE REALISATION	7 499
VIDANGES	41 588
TOTAL	147 001

Synthèse de l'activité du service réalisée en 2018

(Tableau détaillé en annexe)

	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	201
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	10 902
Nombre d'installations réhabilitées dans le cadre du 10 ^{ème} programme des Agences de l'Eau	52

Commune	Nombre de diagnostic vente ANC	Sans défaut apparent	Recommandation de travaux	Non conforme avec des travaux obligatoires	Absence d'installation	Contrôle de la réalisation	Visite de Bon Fonctionnement	Nombre d'installations ANC	Nombre de vidanges	Volume collecté en m ³
Aigonnay	8	1	1	6		5		272	6	19
Alloinay (Les Alleuds-Gourmay-Loiz	16	4	7	6	1	3	0	554	53	166
Ardilleux	2			1	1	2	0	80	14	43,5
Aubigné	1		1			0	0	95	5	12
Beaussais-Vitré	7		1	6		8	13	410	8	17,5
Bouin	1			1		0	0	96	5	12,5
Caunay	3			3		1		118	2	6
Celles s/ Belle	20	1	1	16	2	4	0	267	6	17
Chef-Boutonne	0					1	0	111	11	29
Chenay	5		2	3						
Chey	10			10				241		
Clussais la Pommeraié	13	1	4	7	1	4		390	9	37
Couture d'Argenson	0					1	0	97	4	11
Crézières	0					0	0	40	2	6
Exoudun								95		
Fontenille /St Martin d'Entraigues	3		1	2		2	0	31	2	6
Fressines	9		6	3		21		325	1	3
Hanc	6	1	2	3		0	0	149	10	34
La Bataille	0					3	0	54	5	13,5
La Chapelle Pouilloux	1			1		3		121	3	9
La Couarde	0					4		144	2	6
La mothe st heray	9	1		8				341	1	4
Lezay	15	2	3	7	3	2		414		
Limalonges	14	6	2	5	1	3	0	498	12	41
Lorigné	7		5	2		8	0	230	12	55
Loubigné	5	2		2	1	2	0	102	5	24,5
Loubillé	0					0	0	80	2	4,5
Mairé L'Evescault	7	1	3	3		1		245	7	21
Melle	1		1			3	6	82	10	26
Melleran	17	4	5	7	1	4	0	320	25	86,5
Messe	10		2	8		3		112	1	3
Montalembert	1		2			2	0	185	4	12,5
Montigné	2				2	2	0	137	2	6
Mougon/Thorigné	6			6		10		289	4	11
Pers	0					2		53	0	0
Pioussay	7		4	3		1	0	171	17	52
Plibou	4	1	1	2		0		157	2	6
Prailles	2	1		1		14		219	6	24
Rom	9	1		7	1			368		
Saint Coutant	5	1		4		2		152		
Sauzé-Vaussais	5	1	2	2		1	0	299	7	15,5
Sevret	7	1	1	4	1	2		214		
St Léger de la Martinière	4			4		2	18	249	13	55,5
St Martin les Melle	2			2		3	6	143	6	17
St Romans les Melle	4		2	2		0	16	284	10	27
St Vincent la Chatre	4	1	2	1		1		301		
Ste Blandine	0					15		297	7	24
Ste Soline	3		1	2		1		161		
Tillou	5	1	1	3		2	0	186	25	75
Vançais	8			6	2	2		150		
Vanzay	6			6				116		
Verrines s/ Celles	4		1	3		3	0	430	12	34
Villemain	5	2	2	1		0	0	116	6	21
	283	34	66	169	17	153	59	10791	344	1094